

HAOUET LES GRAVES

➤ **Contrat de location du gîte :** Haouet Les Graves

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte rural dont vous trouverez la description complète ci-dessous. Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Cette location prendra effet à la réception à notre adresse du présent contrat que vous voudrez bien nous retourner signé avant la date limite mentionnée sur l'E-mail ou par courrier de la pré-réservation :

- Dont vous aurez renseigné les zones ombrées en accord avec la pré-réservation (dates et montants)
- Accompagné des arrhes précisés sur la pré-réservation, par chèque établi à notre ordre

Au delà de la date limite, cette proposition de location est annulée et nous pouvons disposer du gîte. Le solde et le dépôt de garantie sont réglés à l'arrivée sur les lieux.

➤ **Contrat de location de gîte :**

Contractants	Locataire	Propriétaire
M. - Mme - Mlle		PEYRONNIN
Adresse		3 Quartier Haouet
Code postal		33720
Ville / pays		Cérons
Téléphone		05 56 27 28 77 / 06 10 95 06 31
Fax		
E-mail		haouetlesgraves@yahoo.fr

➤ **Séjour :**

	DESCRIPTION DU GITE
Capacité et aménagement	Maison girondine d'une capacité de 4 personnes et un enfant, cuisine équipée, séjour /salon, salle de bain, WC, buanderie / lave-linge et sèche-linge, chauffage central, terrasse et jardin, barbecue
Animaux acceptés	oui
WIFI	oui
Mode paiement	Chèque, CB, Espèces

➤ **Occupation :**

Adultes	
Enfants de moins de 2 ans	Gratuit
Arrivé le :	
Départ le :	
Montant de la location	
Arrhes 30%	
Dépôt de garantie	200,00 Euros

Page 2

Article 1 - Conclusion du contrat:

La réservation sera effective après que le propriétaire est vérifié la disponibilité du gîte aux périodes choisies. La réservation sera définitive après que le locataire ait fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location et un exemplaire des 2 pages du contrat de location daté et signé. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales - sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 2 - Annulation par le locataire:

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire. Les sommes versées restent acquises au propriétaire, toutefois, elles peuvent être restituées sous réserve que le gîte soit reloué pour la même période.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement

Article 3 - Annulation par le propriétaire:

En cas d'annulation de la location par le propriétaire, celui-ci remboursera au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité égale aux sommes versées.

Article 4 - Arrivée / Départ:

Le locataire doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24 heures sans avis notifié au propriétaire, le présent contrat est considéré comme résilié et les sommes versées restent acquises au propriétaire qui peut disposer de son gîte.

Article 5 - Paiement :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location. Le solde devra être réglé le jour de l'arrivée.

Article 6 - Etat des lieux et inventaire:

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des équipements seront faits contradictoirement au début et à la fin du séjour par le propriétaire ou son représentant et le locataire. Ces documents porteront la signature des deux parties. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Article 7 - Dépôt de garantie ou caution :

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie de 200 Euros est demandé par le propriétaire. Il est versé au plus tard au moment de l'entrée dans les lieux. Ce dépôt est restitué, après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. Si le montant du dépôt de garantie est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 8 - Durée du séjour:

Le locataire signataire du présent Contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 9 - Utilisation des lieux :

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux: Logement de vacances.

Le locataire s'engage à rendre le meublé, à son départ, aussi propre et rangé qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

Article 10 - Capacité :

Le présent contrat est établi pour la capacité maximum de personnes indiquée sur le contrat de location. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 11 - Animaux :

Le présent contrat précise que le locataire peut séjourner en compagnie d'un animal domestique. Des lieux spécifiques à cet effet seront mise à dispositions sur le gîte.

Date:

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

J'ai pris connaissance des conditions générales de location page 2, ainsi que des conditions particulières éventuelles, page 1.

Signature du Locataire

Signature du propriétaire